

Rouen, le 20 juin 2023

MADAME SEVERINE BOTTE  
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DU  
CANTON DE SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY  
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
QUAI JEAN MOULIN - CS 56101  
76101 ROUEN CEDEX

BB/JPH/AA



Madame,

Par une question orale posée lors de la session du conseil départemental du 24 mars dernier, vous m'interrogez sur le niveau de Dotation Horaire Globale (DHG) affectée aux collèges de notre Département.

Cette enveloppe est allouée par les directions académiques aux établissements scolaires afin d'assurer les heures d'enseignements hebdomadaires et elle est principalement calculée en fonction du nombre d'élèves accueillis par le collège et des prévisions d'effectifs pour les années suivantes.

La loi de finances prévoit un budget à l'automne, que le ministère de l'Éducation nationale répartit dans les académies en novembre et décembre. Ensuite, les dotations académiques sont présentées au comité technique ministériel de décembre.

Conformément à l'article R.421-2 du code de l'Éducation nationale, il revient alors au principal de faire approuver à son conseil d'administration la répartition travaillée de cette DHG.

Aussi, malgré une présentation en conseil départemental de l'Éducation nationale, où la collectivité départementale est représentée, il revient bien à l'État, à ses services puis aux principaux de chaque établissement, de proposer, faire évoluer et faire adopter cette feuille de route.

Le ministère de l'Éducation nationale nous communique cependant les chiffres suivants : l'académie de Normandie devrait compter, à la rentrée scolaire 2023, 5 296 élèves en moins. Le Département de la Seine-Maritime, dont le nombre total d'élèves est passé de 115 254 à 108 547 depuis 2016 a, dans le même temps et en tendance contraire, gagné 270 postes. À la rentrée 2023, notre département devrait encore perdre plus de 2 000 élèves.

Au sein du Département de la Seine-Maritime, ces tendances lourdes ne nous sont pas étrangères. Lors de la réunion de la commission Éducation, Culture, Jeunesse et Sports du 12 mai 2022 présidée par Chantal COTTEREAU, une étude INSEE vous a été présentée sur la démographie des collèves. L'étude constate que si la population collégienne se maintient jusqu'en 2023, un repli est attendu dès la rentrée scolaire 2023/2024 et 6 700 collèves en moins sont annoncés d'ici 2031.

Face à ce constat, j'ai demandé aux services du Département de travailler, en lien avec la Commission départementale Éducation, Culture, Jeunesse et Sports, à des propositions pour accompagner et anticiper ces tendances, tout en garantissant le plus haut niveau d'accueil et d'équipement des collèves de la Seine-Maritime.

Nous avons en partage la conviction que la collectivité départementale doit effectivement s'engager fortement en faveur des collèves. Ce que nous faisons et continuerons de faire. Toutefois, j'ai la certitude que l'action départementale trouvera toute sa place et sa justesse dans l'anticipation des besoins d'avenir de notre territoire. C'est en ce sens que nous travaillons, proposons des solutions innovantes et responsables, pour garantir à tous nos collèves de la Seine-Maritime les moyens de la réussite éducative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

*Très à vous,*



Bertrand BELLANGER